

218C0638
FR0000054694-DIV07

26 mars 2018

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

NATUREX
(Euronext Paris)

La société Givaudan a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat qu'elle envisage de déposer visant les actions de la société NATUREX¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres NATUREX sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par la société Givaudan et NATUREX le 26 mars 2018.